

Pour vous inscrire, contactez notre assistance au :  
+212 (0) 5 22 54 35 25 ou pas mail à [info@sidexa.ma](mailto:info@sidexa.ma)

Dates	Horaires	Formateurs	Produits	Descriptions
<b>octobre-19</b>				
03/10/2019	15:00 à 16:00	Yassine AMNAD	oTo Expert	Nouvelles fonctionnalités
10/10/2019	15:00 à 16:00	Rachid KHANNIBA	POWer	Initiation à l'outil : création d'un dossier, modification du numéro de VIN et identification des réparations sur les planches graphiques
17/10/2019	15:00 à 16:00	Yassine AMNAD	oTo Expert	Extraction des données et calcul des honoraires
24/10/2019	15:00 à 16:00	Rachid KHANNIBA	POWer	Joindre, classifier les photos, partage et échange avec l'expert jusqu'à l'obtention de l'accord de réparation ou planification d'un expertise sur place
31/10/2019	15:00 à 16:00	Rachid KHANNIBA	POWer	Opérations supplémentaires, versionning et processus à suivre en cas de réparation ou utilisation de pièces adaptables ou de réemploi
<b>novembre-19</b>				
07/11/2019	15:00 à 16:00	Yassine AMNAD	oTo Expert	Gestion des règlements
14/11/2019	15:00 à 16:00	Rachid KHANNIBA	POWer	Etapes à suivre pour les poids lourds, motos, véhicule très ancien (VNA) ou non viable
21/11/2019	15:00 à 16:00	Rachid KHANNIBA	POWer	Idées et astuces : envoi des feedback en cas de difficultés ou problèmes
28/11/2019	15:00 à 16:00	Yassine AMNAD	oTo Expert / POWer	Interconnexion entre les produits
<b>décembre-19</b>				
05/12/2019	15:00 à 16:00	Rachid KHANNIBA	POWer	Comment clôturer un dossier, personnaliser un devis Assureur et paramétrer les taux

Ce document contient des informations privilégiées et confidentielles. Toute personne recevant ce document s'engage à une stricte obligation de confidentialité à l'égard de Sidexa. Toute distribution, copie, communication écrite ou orale, et plus généralement, toute communication faite quel qu'en soit le moyen de ce document sans l'autorisation écrite préalable de Sidexa est strictement interdite. Dans le cas contraire, Sidexa se réserve le droit d'agir en défense de ses intérêts légitimes, par tous moyens légaux à sa disposition